

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du lundi 14 novembre 2022

Rapporteur : Monsieur Lecrosnier

QUESTION N°6 :

Tarifs des concessions dans le cimetière

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023.

CIMETIERE	Année 2020 pour mémoire	Année 2021 pour mémoire	Année 2022 pour mémoire	Année 2023
Concession 30 ans <i>Droit de superposition</i>	150.00€	150.00€	150.00€	160
Concession 50 ans <i>Droit de superposition</i>	250.00€	250.00€	250.00€	270
Case dans le colombarium <i>15 ans (1 ou 2 urnes)</i>	300.00€	300.00€	300.00€	320
Case dans le colombarium <i>30 ans (1 ou 2 urnes)</i>	500.00€	500.00€	500.00€	530
Case dans le colombarium <i>50 ans (1 ou 2 urnes)</i>	600.00€	600.00€	600.00€	630

Adopté à l'unanimité.

Signature du maire 	Signature du secrétaire de séance <i>m/leclercq</i>	Date de mise en ligne <i>15/11/2022</i>
---	--	--

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du lundi 14 novembre 2022

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	2
Absents :	0
Votants :	18

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 14 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 04 novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR et Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Elvira HACHE, Monsieur Xavier LECOINTRE (pouvoir à Monsieur Defontaine)

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Marie-France MOIGNOT* a été désignée pour remplir ces fonctions.